



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve

Tél. 026 928 40 40 / Fax 026 928 40 49
EMail commune@haut-intyamou.ch

Aux parents d'élèves de Haut-Intyamou

Albeuve, le 25 avril 2024 / lb

Conseil des parents du cercle scolaire de l'Intyamou

N. réf. 15.2024

Chers parents,

Suite à une démission, nous sommes à la recherche d'un parent d'élève scolarisé dans la commune qui souhaiterait intégrer le Conseil des parents du cercle scolaire de l'Intyamou.

Selon la Loi scolaire (LS) du 9 septembre 2014, chaque établissement scolaire doit comprendre un conseil des parents qui permet l'échange d'idées et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes.

Le bien-être des élèves et leur condition d'étude sont au cœur de leurs préoccupations. Cet organisme n'a aucun pouvoir décisionnel.

Pour le cercle scolaire de l'Intyamou, le Conseil des parents est composé de 14 membres répartis comme suit :

- 3 parents d'élèves pour la Commune de Haut-Intyamou ;
- 3 parents d'élèves pour la Commune de Bas-Intyamou ;
- 2 parents d'élèves pour la Commune de Grandvillard ;
- 3 conseillers communaux en charge du dicastère des écoles ;
- Le directeur d'école ;
- 2 représentants du corps enseignant (un par cycle).

En cas d'intérêt, vous voudrez bien nous faire parvenir vos coordonnées avec un résumé de votre motivation par courriel à commune@haut-intyamou.ch.

Dans l'attente de vos courriels, nous vous adressons, Chers parents, nos salutations distinguées.

La Secrétaire
Laura Barthe

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic
Boris Fringeli